

- AFFAIRE DE LA DEPECHE -

Pour la clarté de mon exposé je serai, et je m'en excuse obligé de citer des noms.

Le rôle que j'ai rempli dans cette affaire est limité à l'achat des actions sans avoir été mêlé à aucune trataction ni négociation. Rappelons brièvement les faits.

C'est le 15 Novembre 1941 que j'ai cessé mes fonctions à la Trésorerie Générale du Finistère. Je devais revenir dans le département pour présider la manifestation de sympathie organisée en mon honneur par tous les Agents des Services Financiers du Département.

Déprimé par la sanction prise contre moi par le gouvernement de Vichy alors que j'avais conscience d'avoir fait mon devoir, je pris mes fonctions à Orléans, ~~à la ligne~~. Dans la deuxième quinzaine de Février 1942, je revins à Rennes chercher ma femme qui y était restée, en attendant d'avoir trouvé à Orléans, ville sinistrée, un gîte. Mon séjour fut bref. Je vis très peu mon fils qui se trouvait absent à mon arrivée. Le jour de mon départ pour le retour à Orléans je me rendis vers 10 heures du matin au Journal La Bretagne et c'est là que par Mr Jacques GUILLEMOT, je devais apprendre que la Dépêche allait cesser de paraître. Mr Guillemot fut étonné de ma surprise. Ce jour là il ne fut nullement question d'autre chose.

Ce ne fut que quelques jours plus tard, à mon retour à Orléans que mon fils, par télépnone m'entretint de cette affaire en me signalant qu'il avait à sa disposition sept actions. Ses moyens personnels ne lui permettant de se rendre acquéreur que de deux actions, il me demandait de prendre les cinq autres. J'avais d'abord pensé lui avancer les fonds, mais qu'aurait-~~on~~ dit d'une reconnaissance de dette souscrite par lui à mon profit? en même temps il m'annonçait que le Conseil d'Administration avait préféré démissionner dans l'intérêt de la Société, plutôt que de voir le journal supprimé. Il ajoutait que Mr Coudurier, Directeur Général conserverait ses fonctions, qu'il avait pris contact avec les autorités à Angers et que dans l'administration proprement dite rien n'était changé.

J'affirme, car c'est la vérité, que ce fut le maintien en fonction de Mr Coudurier à la tête de la Dépêche qui me décida à me rendre acquéreur.

Comment peut-on dans ces conditions soutenir avec une légèreté extraordinaire que j'ai été à la base de négociations, alors que je n'ai joué aucun rôle?

J'avoue que je n'ai vu dans cette affaire rien d'anormal. J'ai pensé et c'est encore ma conviction, que si Mr Coudurier restait à la tête de la Société en tant que Directeur Général, c'est que tout s'était régulièrement passé. Si Mr Coudurier n'avait pas conservé ses fonctions, je ne serai pas rentré dans la maison.

J'avoue que je n'ai vu dans cette affaire rien d'anormal. J'ai pensé et c'est encore ma conviction que si Mr COUDURIER restait à la tête de la Société en tant que Directeur Général, c'est que tout s'était régulièrement passé. Si Mr Coudurier n'avait pas conservé ses fonctions je ne serais pas entré dans la maison. C'est sa présence qui a entraîné mon accord.

Enfin on n'est jamais obligé de démissionner, les vrais résistants ne démissionnent pas ils se font révoquer ou se font proclamer d'office démissionnaires. Dans ce cas ils n'agissent plus dans l'intérêt de la Société puisque leur volonté ne se manifeste pas.

Voilà cette affaire ramenée, en ce qui me concerne personnellement, à de justes proportions. Mon rôle a donc été limité contrairement à ce qu'on veut insinuer. Je n'ai pris part à aucune négociation, ni tractation ni pour la fination du prêt des actions, ni pour le reste; Tout cela s'est passé en dehors de moi.

En tant qu'administrateur :

En Mars 1942, après avoir été sollicité par mon fils agissant à la demande de Mr Guillemot, j'ai eu le tort d'accepter d'être membre du Conseil d'Administration du Journal La Dépêche de Brest, mais je ne pouvais refuser ce service à mon fils ni à son principal commanditaire.

Au début de 1943 Mr Brauvellec Joël, photographe, chargé des approvisionnements sous le contrôle de Mr Coudurier fut arrêté avec d'autres personnes de Morlaix pour achat d'huile d'origine allemande. Mr Coudurier devait lui-même subir le même sort. Jugés par le Tribunal allemand Mr Coudurier fut acquitté et Mr Brauvellec à 10 ans de réclusion. J'ai toujours rendu hommage au courage de Mr Brauvellec qui, pour décharger son chef, Mr Coudurier, avait pris à sa charge tous les faits et s'était déclaré responsable. Je devais apprendre plus tard que Mr Coudurier était cependant informé de tout et que les achats avaient été faits avec son autorisation. Comment a-t-il pu dans ces conditions laisser condamner un employé, un subordonné sans venir à son secours et chercher à atténuer sa responsabilité et par la même amenuiser sa peine? Si j'avais agi ainsi j'aurais des remords pour toute mon existence.

Les arrestations de Mr Brauvellec et Coudurier avaient entraîné la confiscation de beaucoup de choses (huile, pneus, essence) appartenant à la Dépêche. Le Conseil d'Administration manifesta le désir légitime d'être renseigné sur les répercussions financières de cette affaire. et comme je venais d'être mis à la retraite il me chargea de les rechercher et de lui soumettre les résultats avec mes suggestions. Ceci se passait avant le prononcé du jugement.

Au début d'Avril 1943, si mes souvenirs sont précis, mon fils me fit savoir que le Conseil d'Administration devait exceptionnellement se réunir à Morlaix pour une communication particulière.

De quoi s'agit-il lui demandais-je ?

- De l'affaire Rouault, me dit-il, tu entendras ce que dira Mr Coudurier et tu seras fixé.

Cette réunion avait été décidée après conversations entre MM. Coudurier, Guillemot et Yann Fouéré.

Je n'avais donc été mis au courant de rien.

Les jours suivants (lendemain, surlendemain) nous nous réunîmes à Morlaix au domicile de Mr Coudurier afin que rien ne puisse transpirer des confidences que nous devions entendre.

Il en résultait que Mr Rouault jouait un jeu condamnable, coupable qui avait eu et pouvait avoir les plus graves conséquences. Mr Coudurier, qui venait je le répète, de sortir des griffes allemandes manifestait le désir de quitter Morlaix pendant quelques semaines. Il fut décidé qu je doublerais Mr Rouault dans la direction de la maison afin de neutraliser celui-ci dans son désir de nuire.

Je devais prendre mes fonctions le 10 Avril.

Voilà donc les conditions difficiles dans lesquelles je devais commencer à m'occuper de l'administration de la maison dont la situation, en particulier du côté approvisionnement était très précaire .

En même temps je continuais mes recherches pour l'établissement de mon rapport dans l'affaire Brannelec.

C'est ce dernier qui devait mettre en état de surexcitation Mr Coudurier. Le rapport rédigé en toute objectivité révélait de nombreux manquements et de nombreuses faiblesses dans l'administration de Mr Coudurier. Il en résultait que le Directeur Général avait, sans doute dans un souci de tranquillité abandonné à ses subordonnés une partie de ses fonctions de Directeur. On y trouvait aussi le paiement d'une fausse facture pour la somme de 36.500 frs Cette somme avait été versée directement à Mr Branellec par la Caisse à Brest après que Mr Coudurier eut revêtu de son visa cette fausse facture. Si les paiements avaient été faits comme le veut la règle directement au fournisseur et non à l'employé, qui en l'espèce n'a pas à intervenir, cette faute grave (je ne suis pas sévère) n'aurait pas été commise.

Mon projet de rapport établi, il fut la veille de la réunion du Conseil d'Administration soumis à Mr Guillemot, président du Conseil qui me fit dire le soir, après dîner, ayant mangé seul, par mon fils de le mettre définitivement au point pour le lendemain.

Je devais consacrer une partie de la nuit à l'établir, le lendemain le Conseil l'approuvait sous réserve des observations de chaque membre.

De plus Mr Coudurier devant rentrer quelques jours plus tard, on me demandait de le lui adresser à Paris où il se trouvait. J'insiste sur ce point car Mr Coudurier devait me reprocher d'avoir agi ainsi et d'avoir arrêté mon rapport avant de le lui soumettre. Je n'avais fait qu'exécuter des instructions reçues. Ceci ne devait d'ailleurs pas m'empêcher d'apporter quelques modifications à la demande de Mr Coudurier, modifications qui étaient de nature à diminuer sa responsabilité. Je le fis volontiers dans un but d'accordement, voulant aplanir les difficultés.

Mon attitude conciliante ne devait avoir aucun résultat et à partir de ce jour Mr Coudurier m'avait voué une haine qui devait aller s'augmentant.

Au début de Juin, devant les résultats que j'avais obtenus tant dans mes études pour l'amélioration de la marche de la Maison, l'administration en général (garage et approvisionnement) que pour suppléer à la carence de Mr Coudurier qui refusait de prendre à partir de cette date 1°- la responsabilité des achats nécessaires nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement du garage en particulier. 2°- de signer des pièces et papiers statistiques demandés par les autorités françaises et allemandes.

Le Conseil me chargea d'une mission de six mois.

~~À~~ cours de la réunion qui présida à ma désignation Mr Coudurier fut assez incorrect à mon égard, mais je dois avouer qu'à la fin de l'après-midi dans les couloirs de La Dépêche à Brest il me demanda d'oublier les incidents du matin. C'étaient des excuses. Je lui donnais ma parole que je ne lui en avais aucune rancune. Cela se passait en présence de Mr GUILLEMOT.

Je dois au risque de paraître long ajouter que ce jour-là Mr Coudurier avait demandé au Conseil d'Administration, de lui renouveler sa confiance en ajoutant qu'il avait dans tous ses actes agi dans l'intérêt de la Société. Si je devais accepter la première partie de la motion, car on peut commettre des erreurs, personne n'en est exempt, je ne pouvais admettre que Mr Coudurier prétendait agir dans l'intérêt de la Société en faisant payer, surtout qu'il voulait justifier son acte, une fausse facture.

Enfin les fonctions de membre du Conseil d'Administration étant gratuites, on devait m'allouer à titre de frais de représentation une allocation forfaitaire de 6.000 frs par mois plus mes frais de voyage et extraordinaires.

Ceci demande une explication. Dans un rapport dont je n'ai connaissance que partiellement, Mr Coudurier aurait déclaré que j'étais un homme d'argent et que j'aurais profité de mon passage à La Dépêche. Mr Coudurier devrait savoir qu'on ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu, car il est titulaire d'un contrat dont le moins qu'on puisse dire, surtout si on se rapporte à l'époque où il a été établi, est qu'il frise ceux que l'on dénomme "Léonins".

En ce qui me concerne, voici exactement les chiffres :

Entré en fonctions à Morlaix (par conséquent obligé de voyager et dans quelles conditions, de séjourner à l'hôtel, de me déplacer pour les achats, d'entrer en relations avec les journalistes) j'ai encaissé pour toute la durée de mon mandat	8 mois	36.000
Sur cette somme je dois payer comme impôts		<u>12.000</u>
	Reste	14.000

Soit 3.000 francs par mois.

Voilà le passif auquel il faut ajouter mes frais personnels

Mais mon passage à l'Administration devait avoir les résultats suivants :

a) Remboursement de la fausse facture que Mr COUDURIER a lui-même exigé de sa propre initiative de la famille BRANELLEC	36.500
b) Economies réalisées pendant mon séjour sur un seul correspondant au service de Mr RETO Inspecteur	<u>50.000</u>
	au Total	86.500

à l'actif de ma gestion.

Voilà les résultats en ce qui concerne les chiffres dans leur brutalité. Mais il n'y a pas que cela il faut voir les résultats obtenus tant pour les approvisionnements que pour la marche générale du garage.

J'ai accompli dans huit mois le travail que d'autres mettaient plus d'un an à exécuter.

J'ai constitué des provisions de charbon de bois qui ont duré jusque mai 1944. J'ai avec d'autres personnes appartenant à la maison, approvisionné en pneus le garage. Son stock a été livré en Septembre 1944.

J'ai fait procéder à la révision de la vente des vieux papiers. Ils étaient cédés à un actionnaire sur la base d'un franc le kilo, à mon départ après des entrevues avec la Maison Vallée on les cédait au moins deux francs. Cette décision aurait pu être prise beaucoup plus tôt avec un Directeur Général agissant.

Il a fallu que ce soit à ma demande que le dossier en vue d'obtenir le paiement de réquisition du garage par les services de réquisition de la Préfecture de Quimper soit constitué.

La réquisition remontait à 18 mois lorsque cela a été fait. Mr Coudurier s'en désintéressait .

Enfin j'ai rétabli l'autorité et la discipline qui n'existaient plus au garage.

Je pourrais ainsi citer beaucoup de cas où la carence directoriale était complète. C'est de l'avoir découverte et dénoncée qu'on ne me pardonne pas.

Tout ce résume en ce qui me concerne à savoir si mon intervention en tant qu'administrateur a été utile et profitable à la Société. Vouloir le contester serait nier l'évidence.

Il est vraisemblable que les autres griefs formulés contre moi par Mr Coudurier doivent avoir à peu près cette valeur. C'est assez dire le peu de bonne foi et le peu de souci de la vérité qui ont présidé à leur établissement.

Jamais Mr Coudurier n'avait été l'objet d'un contrôle quelconque. Jamais il n'avait été surveillé. Il s'est révélé que mes investigations étaient utiles et nécessaires, qu'elles ont été productives pour la Société. Mr Coudurier ne devait pas pardonner cela. Successeur de son père avec qui il n'entretenait pas de relations, cela est symptomatique, il considère que la Direction Générale de La Dépêche appartient à la famille COUDURIER, qu'elle est héréditaire comme le trône d'Angleterre. Rien n'est plus antidémocratique, rien n'est plus dangereux et j'en arrive à penser, éclairé par l'expérience, combien certains partis politiques ont raison de demander un contrôle plus sévère, plus serré des Sociétés par actions.

Lorsqu'on a vu ce qui se passe, qu'on a été en contact avec ceux qui en vivent facilement et considèrent que c'est un droit de famille de les diriger, un fief, on a le désir dans l'intérêt général d'y voir entrer les représentants des ouvriers de l'Etat.

Enfin, les personnes qui examineront en toute impartialité les faits tels qu'ils se présentent dans leur exposé, tant en ce qui concerne les reproches d'administrateurs politiques que ceux relatifs à l'affaire de La Dépêche auront l'impression qu'il s'agit de chercher querelle à une famille "la famille FOUERE".

En politique comme en administration d'un journal on n'agit pas seul et je n'ai fait qu'exécuter des instructions reçues.

Cette impression d'ailleurs expliquée par les réflexions de certaines personnes appartenant aux milieux officiels si elle ne trouvait une justification suffisante dans l'attitude d'accusateurs bénévoles ou de commande.

Mr COUDURIER, ancien Directeur Général de La Dépêche, actuellement, et c'est ce qui est surprenant, au Télégramme, ne s'exprimait-il pas fin Août ou début de Septembre à la Délégation Générale de l'Information à Rennes en termes particulièrement grossiers sur "les Fouéré" -qu'il fallait abattre".

Il s'y est employé avec l'absence de bonté et de générosité qui caractérisent bien mon caractère.

Son ego Mr RETO n'annonçait-il pas partout à Morlaix, dans tout le Finistère, à Rennes, avec la volubilité qui lui est propre et une excitation peu commune mon arrestation. A Paris au début de Septembre il répandait le bruit qu'un mandat d'arrêt était lancé contre moi, il l'annonçait avec une telle joie qu'on sentait qu'il prenait son désir pour une réalité.

N'aurait-il pas tenu à donner satisfaction à ces personnages qui ne me pardonnent pas d'avoir été un administrateur soucieux du bien d'une maison et plus diligent pour y arriver qu'ils ne l'avaient été eux-mêmes.